

Avis voté en plénière du 9 avril 2019

# Climat-Énergie : la France doit se donner les moyens - Avis sur les projets de SNBC et de PPE

## Déclaration du groupe Outre-mer

La France s'est, depuis plus de 10 ans, engagée dans des politiques volontaristes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Il y a d'abord eu le Grenelle de l'environnement, puis la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, et enfin les engagements permettant de concrétiser les Accords de Paris avec à chaque fois des objectifs ambitieux à atteindre.

En février 2018, le groupe de l'Outre-mer rappelait, à l'occasion du vote de l'avis relatif à la mise en œuvre de la loi transition énergétique, que si au niveau réglementaire l'application de la loi était satisfaisante, les moyens financiers et opérationnels se faisaient attendre.

Car, en effet, les objectifs de rénovation de l'habitat étaient loin d'être atteints notamment pour les logements les plus précaires.

Le déploiement des solutions de mobilités durables se retrouvait à la fois contrarié par la baisse des dotations aux collectivités et suspendu au projet de loi Mobilité. De plus, malgré une baisse des ressources fossiles dans la consommation due aux potentiels d'énergies renouvelables, la capacité des réseaux, leur installation ou leur modernisation restaient encore longues et coûteuses.

Outre-mer, les lois, les plans de programmation ou les stratégies nationales portent aussi les mêmes objectifs ambitieux d'autant que le Plan de Programmation de l'Énergie est co-construit avec les Collectivités locales.

La ministre des Outre-mer a encore rappelé ces ambitions au cours de la présentation des dispositifs « Trajectoires 5.0 » visant à faire des Outre-mer des territoires pionniers en matière de développement durable pour atteindre le :

- zéro déchet ;
- zéro carbone ;
- zéro intrants chimiques ;
- zéro exclusion ;
- zéro vulnérabilité.

Toutefois, si ces trajectoires sont ambitieuses, beaucoup reste à faire.

Car même avec un environnement favorable au développement des énergies renouvelables (comme le photovoltaïque, l'éolien, les énergies marines, les biomasses ou encore la géothermie), la part du fossile dans la consommation d'énergie se situe encore entre 85% et 100 % selon les territoires.

Plusieurs difficultés ralentissent toujours les avancées de la transition énergétique :

- d'abord, en dépit des coûts de production moins élevés, la Commission de régulation de l'Énergie (CRE), entretient le paradoxe de privilégier les énergies fossiles au détriment du renouvelable ;
- s'agissant, ensuite de la mobilité, il n'existe pas à ce jour d'organisation suffisante de transports collectifs dans des territoires fortement dépendants des véhicules individuels ;
- enfin, le plan de rénovation énergétique des bâtiments récemment adopté ne comporte aucune disposition pour les Outre-mer.

Les nombreux objectifs sont clairement fixés mais sans engagements et investissements, et ils ne resteront que chimères.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.